

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01905

Numéro SIREN : 844 910 232

Nom ou dénomination : A4G PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2022 sous le numéro de dépôt 2836

A4G PROMOTION
Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 560 Chemin de Charignin
01300 BELLEY
844 910 232 RCS BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à dix-neuf heures,
au siège social,

Monsieur Abdelkader GHILAS, agissant en qualité de président et d'associé unique de la société A4G PROMOTION, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En sa qualité de président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour les formalités.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constate, au vu du bilan clos le 31 décembre 2020, que les capitaux propres sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Monsieur Abdelkader GHILAS,
Président et associé unique

